

belges les plus efficaces et les plus dynamiques assistent habituellement à ces foires.

On peut facilement être tenté de considérer le marché belge comme une simple extension des marchés français, néerlandais ou allemand, mais, pour la plupart des fournisseurs, la Belgique offre un marché unique qu'il convient d'aborder d'une façon particulière.

Certes, la Belgique présente les mêmes caractéristiques que nombre d'autres marchés européens du Nord et c'est d'ailleurs pour cette raison qu'un grand nombre d'entreprises en font leur tête de pont en Europe. L'expérience acquise sur ce marché est souvent précieuse et constitue incontestablement une bonne préparation avant de s'attaquer au marché de la France et de l'Allemagne de l'Ouest.

Quand planifier son voyage d'affaires

Vous serez toujours bien accueilli en Belgique, sauf qu'il est préférable d'éviter les mois de juillet et d'août qui coïncident avec la période des vacances estivales, la période du 20 décembre au 6 janvier ainsi que la semaine qui précède et celle qui suit Pâques; de même que les jours fériés suivants :

Jour de l'an : 1^{er} janvier

Dimanche et lundi de Pâques

Fête du travail : 1^{er} mai

Ascension : mars-avril†

Le dimanche de la Pentecôte : mars-avril†

Jour de la communauté néerlandaise : 11 juillet

Jour du souvenir national : 21 juillet

L'Assomption : 15 août

Jour de la communauté francophone : 27 septembre

Fête de la Toussaint : 1^{er} novembre et 2 novembre*

Armistice : 11 novembre

Jour de la dynastie (anniversaire du roi) : 15 novembre

Noël : 25 décembre et 26 décembre*

† La date varie d'une année à l'autre

* Bureaux du gouvernement seulement

Règlements du pays

En Belgique, de nombreux produits sont assujettis à des règlements nationaux qui s'inspirent largement des directives de la CEE, par exemple en ce qui concerne l'étiquetage, l'emballage et la publicité des aliments préparés destinés au commerce de détail. Ces règlements s'appli-